



RÈGLEMENT MTC

OUVERTURES DES COURTS

Lundi – Dimanche	Courts 1, 2 et 3 : de 07h30 à 22h00 13h30 à 14h00 arrosage	Courts 4, 5 et 6 : de 07h00 à 22h00 13h00 à 13h30 arrosage
-------------------------	---	---

L'utilisation des courts peut être temporairement restreinte pour des besoins d'entretien ou en cas de mauvais état, ainsi que pour des entraînements, cours, leçons ou lors de compétitions. Seul le responsable de l'entretien est habilité à décider de l'ouverture ou de la fermeture des courts.

PRINCIPE

Chaque membre actif du Montreux Tennis Club dispose :

- d'un nom d'utilisateur
- d'un mot de passe
- d'une carte magnétique personnalisée
- Muni de son ID d'utilisateur et de son mot de passe de membre actif, le membre peut pré-réserver ou réserver ses heures de jeux depuis son ordinateur, tablette ou Mobile.
- Muni de sa carte magnétique de membre actif, le membre peut pré-réserver ou réserver ses heures de jeux sur la borne se trouvant au club-house.

En cas d'empêchement, la pré-réservation ou la réservation doit être annulée dès que possible. La carte personnelle du membre actif est intransmissible, les noms des personnes inscrites à l'heure de la réservation doivent correspondre aux personnes présentes physiquement sur le court.

LA PRÉ-RESERVATION (À 7 JOURS)

- Chaque membre peut effectuer 2 pré-réservations, pendant les heures d'ouverture, samedi et dimanche compris. La pré-réservation est possible 7 jours à l'avance
- Pour qu'une pré-réservation soit valable, les noms de deux joueurs (en double ou en simple) doivent figurer sur le tableau de réservation après avoir été introduits dans le système
- Les deux joueurs de simple ou de double doivent confirmer leurs présences avant de pénétrer sur le court, en passant leur carte de membre sur le lecteur de la borne au club-house
- Une seule heure à la fois pour les simples est possible (par exemple de 9h00 à 10h00). Il n'est pas possible de réserver 2 heures de suite, sauf pour les doubles avec 4 joueurs du club actifs ou 2 membres actifs avec 2 invités
- Pour les jeux de doubles : Lors de la pré-réservation ou réservation, seuls les 2 noms des membres actifs doivent être portés dans le système de réservation. Les deux autres personnes du double sont dès lors, soit des membres actifs du club, soit des invités à CHF 20.00 - par heure, facturés 2 fois par année aux membres qui ont effectué la réservation.



LOCATION DE COURTS POUR LES NON-MEMBRES CHF 40.--

Lundi à Vendredi / 1 jour à l'avance Samedi et Dimanche	De 07h30 à 17h00 sur les courts 1-2-3 et de 07h00 à 17h30 sur les courts 4-5-6, payable au Restaurant avant de jouer Réservation le jour même par téléphone au 021 961 22 81 ou directement au Bar du Restaurant.
--	--

INVITATION MEMBRE ACTIF AVEC UN NON-MEMBRE CHF 20.--

Lundi au Dimanche	De 07h00 à 22h00 sur les courts 4-5-6 sans restriction	De 07h30 à 22h00 sur les courts
--------------------------	--	---------------------------------

Les membres actifs bénéficient de 2 invitations gratuites par saison. Les doubles entre 2 membres actifs et 2 joueurs non-membres, sont à réserver sous « invitation non membres », les CHF 20. -/heure sont facturés au membre actif qui a effectué la réservation.

RESERVATION D'UN COURT / CONFIRMATION

Par la borne du club	Choisir le terrain, cliquer dessus et passer la carte de membre sur le lecteur de code barre. Par fair-play, merci de ne pas réserver un court sous d'autres noms que le vôtre et celui de votre partenaire. Vous avez 2 réservations fixes par semaine. Une fois joué, vous pouvez à nouveau faire une réservation dans la même semaine
Par internet (Pré-réservation)	Aller sur www.montreux-tennis-club.ch rubrique "Réservation". Saisir à gauche sous « se connecter » votre nom d'utilisateur et le mot de passe (reçu du secrétariat). Le membre doit confirmer la réservation sur la borne du Club au plus tard 10 minutes après le début de l'heure de jeu, sans quoi elle est affichée avec une croix rouge ; pour le système, ceci veut dire que vous n'êtes pas physiquement sur le court et que d'autres joueurs peuvent venir jouer à votre place. Après 5 réservations non confirmées, votre carte est bloquée.

TOURNOIS ET ANIMATIONS

Le comité planifie en début de saison les activités sportives du club, interclub, tournoi etc. et mentionne sur le système les réservations de toutes les manifestations.

Exceptionnellement, le gardien, le restaurateur ou un membre du comité peut user d'un droit de priorité sur les réservations qui auraient été faites par les membres, ceci lors de tournois ou d'interclubs ou pour d'autres raisons. En cas d'annulation d'une réservation les membres sont informés par un mail généré automatiquement par le système.

PROFESSEURS DE TENNIS

Les professeurs agréés par le club ont le droit de pré-réserver des terrains d'après leurs besoins d'enseignement en leçons privées ou groupe. Des réservations journalières sont possibles dans la mesure des disponibilités.

APPRENTIS, ETUDIANTS ET JUNIORS DES 17 ANS

Les jeunes joueurs entre 17 et 20 ans sont considérés comme membres actifs à part entière. Ils jouissent des mêmes prérogatives que les membres adultes et ils sont soumis aux mêmes règles en ce qui concerne l'utilisation des courts.

JUNIORS DE MOINS DE 17 ANS (6 À 16 ANS)

Les juniors de moins de 17 ans peuvent faire une pré-réservation ou une réservation journalière et jouer tous les jours entre eux sur les courts **4 et 6 jusqu'à 17h00**. Ils ne peuvent réserver et utiliser les courts 1-2-3 qu'en étant accompagnés d'un membre actif du MTC ou d'un invité adulte **non membre** au prix de CHF 20. - . **Les consignes du gardien ou des professeurs sont à respecter.**



ECLAIRAGE DES COURTS

Vu l'importance du coût d'exploitation, le gardien est autorisé à grouper les réservations en fonction d'un éclairage rationnel. L'extinction a lieu à 22h30. Il faut quitter impérativement les courts brossés à 22h00 pour laisser libre accès au gardien pour l'entretien des courts et l'arrosage.

ENTRETIEN DES COURTS

Cinq minutes avant la fin de chaque partie, les joueurs ont l'obligation de brosser les courts et de suspendre le filet de brosse à l'endroit prévu, d'arroser selon les circonstances et de ramasser et jeter les débris dans les poubelles prévues à cet effet. A la sortie du court, les joueurs doivent nettoyer leurs chaussures dans les pédiluves prévus à cet effet. Ceci est également valable lorsqu'ils accèdent au club-house. Les joueurs sont priés de ne pas s'asseoir avec des habits de tennis mouillés sur les coussins des canapés de la terrasse, sauf s'ils mettent un linge sur les coussins. Il n'est pas permis de s'asseoir aux endroits publics, terrasses ou restaurant à torse nu.

INTEMPÉRIES ET TRAVAUX

En cas d'intempéries les courts ne seront mis à disposition des joueurs que si l'autorisation de jouer est donnée par le gardien du club, ou par le restaurateur ou un membre du comité.

Ces mêmes personnes peuvent interrompre le temps de jeu en cas de nécessité.

TENUE DES JOUEURS

Une tenue de tennis adéquate est exigée, avec chaussures à petit profil. Il est, en particulier, interdit de jouer à torse nu.

DIVERS

Les jeux d'argent sont interdits dans l'enceinte du Montreux Tennis Club. Le MTC n'est pas responsable des objets et valeurs perdus ou volés dans l'enceinte du club. Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte du club.

RESPECT DU RÈGLEMENT

En cas de non-respect avéré du règlement par un membre, le comité se réserve le droit de retirer temporairement ou définitivement l'accès au système de réservation, d'adresser un avertissement, voire conformément à l'art. 11, lettre c, des statuts de prononcer l'exclusion du membre concerné. Le comité se réserve la possibilité de modifier le règlement dès l'instant où les intérêts et la bonne marche du club l'exigent. Le gardien et les membres du comité sont chargés de veiller à l'application de ces dispositions.

DÉLAI DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Si la cotisation n'est pas réglée à fin avril, l'accès au système de réservation sera bloqué pour le membre concerné.

Montreux-Territet, mars 2019